



**PRÉFET
DE L'AUDE**

Liberté

Égalité

Fraternité

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 14 - SEPTEMBRE 2022**

PUBLIÉ LE 14 SEPTEMBRE 2022

CENTRE HOSPITALIER de CASTENAUDARY

-DIRECTION

DGFP

-DDFIP 11

SOMMAIRE

CENTRE HOSPITALIER de CASTELNAUDARY

DIRECTION

Décision n° 2022-14 du 9 septembre 2022 d'ouverture d'un recrutement sans concours en qualité de stagiaire d'Agent des Services Hospitaliers Qualifiés Echelle C1 :	
- EHPAD « Le CASTELOU ».....	1
Avis de recrutement sans concours d'un poste d'Agent des Services Hospitaliers Qualifiés Echelle C1 au titre de 2022 :	
- EHPAD « Le CASTELOU »	
<u>Date limite de candidature</u> : le 14 novembre 2022 inclus	
<u>Calendrier des auditions</u> : novembre / décembre 2022.....	3
Décision n° 2022-17 du 9 septembre 2022 d'ouverture d'un recrutement sur concours sur titres :	
- Infirmier Diplômé d'ETAT.....	6
Avis de recrutement sur concours sur titres d'un poste d'infirmier en soins généraux et spécialisés au titre de 2022 :	
- EHPAD « Las Fountetos » à SAISSAC	
<u>Date limite de candidature</u> : le 14 novembre 2022	
<u>Calendrier des auditions</u> : novembre / décembre 2022.....	8
Avis de vacance d'un poste d'aide-soignant(e) au titre de 2022 :	
- EHPAD « Las Fountetos » à SAISSAC	
<u>Date limite de candidature</u> : le 14 novembre 2022 inclus.....	11
Décision n° 2022-10 du 9 septembre 2022 d'ouverture d'un recrutement sans concours en qualité de stagiaire d'Agent des Services Hospitaliers Qualifiés Echelle C1.....	12
Avis de recrutement sans concours au Centre hospitalier de Castelnaudary de deux postes d'Agent des Services Hospitaliers Qualifiés de classe normale Echelle C1 au titre de 2022 :	
<u>Date limite de candidature</u> : le 14 novembre 2022 inclus	
<u>Calendrier des auditions</u> : novembre / décembre 2022.....	14
Décision n° 2022-11 du 9 septembre 2022 d'ouverture d'un recrutement sur concours sur titres :	
- infirmier en soins généraux et spécialisés.....	17



Castelnaudary, le 9 septembre 2022

**DECISION N°2022-14 D'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT SANS
CONCOURS EN QUALITE DE STAGIAIRE
D'AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES
ECHELLE C1**

La Directrice du Centre Hospitalier de Castelnaudary,

- Vu le Code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2016-1704 du 12 Décembre 2016 portant statuts particuliers des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le décret n° 2021-1825 du 24 décembre 2021 portant statut particulier du corps des accompagnants éducatifs et sociaux et du corps des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière,

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Un recrutement sans concours en vue de la mise en stage est organisé au titre de l'année 2022 afin de pourvoir :

- 1 poste d'Agent des Services Hospitaliers Qualifiés à l'EHPAD « Le Castelou »

ARTICLE 2 :

Ce concours est ouvert aux candidats qui réunissent les conditions générales d'accès à la Fonction Publique :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat membres de l'Espace économique européen autres que la France ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France,
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.

ARTICLE 3 :

Déroulement du recrutement :

- 1- Sélection des candidats après examen du dossier par une Commission de Sélection
- 2- Audition des candidats par la Commission de Sélection. Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués.

A l'issue des auditions, la Commission arrête, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste. En cas de renoncement d'un candidat, il est fait appel au premier candidat restant sur la liste.

ARTICLE 4 :

La Directrice est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 :

Un éventuel recours contre la présente décision devra être formé, par courrier ou par le site www.telerecours.fr auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Directrice peut être saisie d'un recours gracieux dans les mêmes délais.

La Directrice,

PO
Claire GARCIA
Directrice Adjointe

**AVIS DE RECRUTEMENT
SANS CONCOURS
Au CENTRE HOSPITALIER DE CASTELNAUDARY
19, Avenue MGR de Langle – 11400 CASTELNAUDARY**

**D'1 POSTE
A L'EHPAD LE CASTELOU**

**AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES
DE CLASSE NORMALE ECHELLE C1**

Au titre de 2022

Vu le Code de la fonction publique et en application du décret n°2007-1188 du 03 août 2007 modifié portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière

Fonctions assurées :

Les agents des services hospitaliers qualifiés sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux de soins et participent aux tâches permettant le confort des malades. Ils effectuent également les travaux que nécessitent la prophylaxie des maladies contagieuses et assurent, à ce titre, la désinfection des locaux, des vêtements et du matériel et concourent au maintien de l'hygiène hospitalière.

Conditions à remplir :

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;

N.B. : aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

Formalités à accomplir :

Le dossier de candidature établi en **4 exemplaires** doit comporter **obligatoirement** :

- Une lettre de motivation indiquant le grade de recrutement sur lequel postule le candidat **et le souhait du service d'affectation** ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude, ainsi que les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ;
- Une copie des diplômes ou titres éventuellement obtenus ;
- Une copie lisible recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

Date limite de candidature :

Au plus tard le **14 novembre 2022 inclus** (le cachet de la poste faisant foi) et **exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

Centre Hospitalier « Jean-Pierre CASSABEL »
Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales
Commission de Sélection – Agent des Services Hospitaliers Qualifiés
19, Avenue Monseigneur De Langle
11400 CASTELNAUDARY

Sélection des candidats sur dossier :

Une Commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique. La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- Soit, une convocation à un entretien avec la Commission
- Soit, une lettre leur signifiant que leur dossier n'a pu être retenu.

Calendrier des auditions :

Les auditions se dérouleront en **novembre/décembre 2022**.
(Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués pour l'audition)

Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :

A l'issue de l'audition, la Commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales
Centre Hospitalier de Castelnaudary – 11400 Castelnaudary
Agent des Services Hospitaliers Qualifiés - 2022

Recrutement (nomination et affectation) :

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin généraliste agréé, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par la Directrice des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Qualité, en qualité de stagiaires de la Fonction Publique Hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Le 9 septembre 2022,

La Directrice,

* Virginie GOMEZ

Po

Centre Hospitalier de Castelnaudary
Direction des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Qualité



Castelnaudary, le 9 septembre 2022

**DECISION N°2022-17 D'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT CONCOURS
SUR TITRES
INFIRMIER DIPLOME D'ETAT**

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2016-636 du 19 mai 2016, modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et divers décrets portant statuts particuliers de personnels de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière ;

DECIDE

ARTICLE 1:

Un recrutement sur concours sur titres en vue de la mise en stage est organisé au titre de l'année 2022 afin de pourvoir :

- 1 Infirmier diplômé d'état

ARTICLE 2 :

Ce concours est ouvert aux candidats qui réunissent les conditions générales d'accès à la Fonction Publique :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat membres de l'Espace économique européen autres que la France ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France,
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.
- Diplôme professionnel délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du corps concerné.

ARTICLE 3 :

Déroulement du recrutement :

- 1- Sélection des candidats après examen du dossier par une Commission de Sélection
- 2- Audition des candidats par la Commission de Sélection. Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués.

A l'issue des auditions, la Commission arrête, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste. En cas de renoncement d'un candidat, il est fait appel au premier candidat restant sur la liste. Si un ou plusieurs postes ne figurant pas initialement dans le nombre de postes ouverts au recrutement deviennent vacants, l'autorité investie du pouvoir de nomination peut faire appel aux candidats figurant sur la liste dans l'ordre de celle-ci. La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date d'ouverture du recrutement suivant.

ARTICLE 4 :

La Directrice est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 :

Un éventuel recours contre la présente décision devra être formé, par courrier ou par le site www.telerecours.fr auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Directrice peut être saisie d'un recours gracieux dans les mêmes délais.

La Directrice





AVIS DE RECRUTEMENT CONCOURS SUR TITRES EHPAD Las Fountetos

D'1 POSTE

D'INFIRMIER EN SOINS GENERAUX ET SPECIALISES Au titre de 2022

Vu le Code général de la fonction publique et en application du décret n°2010-1139 du 29 septembre 2010, modifié, portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière et du décret n° 2021-1256 du 29 septembre 2021 revalorisant le déroulement de carrière des corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière.

Fonctions assurées :

L'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé.

Conditions à remplir :

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;

Formalités à accomplir :

Le dossier de candidature établi en **4 exemplaires** doit comporter **obligatoirement** :

- Une lettre de motivation indiquant le nom patronymique avec le grade de recrutement sur lequel postule le candidat et le **service de souhait d'affection** ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude, ainsi que les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ;
- Une copie des diplômes professionnel délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du corps concerné.
- Une copie lisible recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- Inscription à l'Ordre des Infirmier(e)s,
- Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) sera jointe au dossier par le service de la Direction des Ressources Humaines
- Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

Date limite de candidature :

Au plus tard le **14 novembre 2022 (le cachet de la poste faisant foi)** et **exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

Centre Hospitalier « Jean-Pierre CASSABEL »
Direction des Ressources Humaines et
des Affaires Médicales
Commission de Sélection – IDE
19, Avenue Monseigneur De Langle
11400 CASTELNAUDARY

Sélection des candidats sur dossier :

Une Commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- Soit, une convocation à un entretien avec la Commission
- Soit, une lettre leur signifiant que leur dossier n'a pu être retenu.

Calendrier des auditions :

Les auditions se dérouleront en **novembre/décembre 2022**
(Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués pour l'audition)

Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :

A l'issue de l'audition, la Commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.
La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

Recrutement (nomination et affectation) :

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin généraliste agréé, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés en qualité de stagiaires de la Fonction Publique Hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Le 9 septembre 2022,



Directrice,

Virginie GOMEZ

pro

Claire GARCIA
Directrice Adjointe



Publication à l'ARS et Préfecture de l'Aude
Dates d'affichage : du 14 septembre 2022 au 14 novembre 2022
Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible au sein de l'établissement

AVIS DE VACANCE

EHPAD Las Fountetos

D'1 POSTE

**D'AIDE-SOIGNANT(E)
Au titre de 2022**

Vu le Code général de la fonction publique et en application du décret n° 2021-1257 du 29 septembre 2021 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture de la fonction publique hospitalière.

Fonctions assurées :

Les aides-soignants collaborent à la distribution des soins infirmiers dans les conditions définies à l'article R.4311-4 du Code de la santé publique. Ils peuvent en outre être chargés du service des personnes décédées, de l'accueil des familles en chambre mortuaire et de la préparation des activités sur le corps des personnes décédées.

Ils peuvent exercer la fonction d'assistant de soins en gérontologie après avoir suivi une formation spécifique.

Le 9 septembre 2022,

La Directrice,

Virginie GOMEZ

Claire GARCIA
Directrice Adjointe



Castelnauary, le 9 septembre 2022

**DECISION N°2022-10 D'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT SANS
CONCOURS EN QUALITE DE STAGIAIRE
D'AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES
ECHELLE C1**

La Directrice du Centre Hospitalier de Castelnauary,

- Vu le Code général de la fonction publique
- Vu le décret n° 2016-1704 du 12 Décembre 2016 portant statuts particuliers des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le décret n° 2021-1825 du 24 décembre 2021 portant statut particulier du corps des accompagnants éducatifs et sociaux et du corps des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière,

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Un recrutement sans concours en vue de la mise en stage est organisé au titre de l'année 2022 afin de pourvoir :

- 2 postes d'Agents des Services Hospitaliers Qualifiés

ARTICLE 2 :

Ce concours est ouvert aux candidats qui réunissent les conditions générales d'accès à la Fonction Publique :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat membres de l'Espace économique européen autres que la France ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France,
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.

ARTICLE 3 :

Déroulement du recrutement :

- 1- Sélection des candidats après examen du dossier par une Commission de Sélection
- 2- Audition des candidats par la Commission de Sélection. Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués.

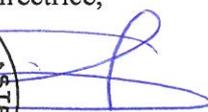
A l'issue des auditions, la Commission arrête, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste. En cas de renoncement d'un candidat, il est fait appel au premier candidat restant sur la liste.

ARTICLE 4 :

La Directrice est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 :

Un éventuel recours contre la présente décision devra être formé, par courrier ou par le site www.telerecours.fr auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Directrice peut être saisie d'un recours gracieux dans les mêmes délais.

La Directrice,

Irénée GOMEZ
Pb
Claire GARCIA
Directrice Adjointe



**AVIS DE RECRUTEMENT
SANS CONCOURS
Au CENTRE HOSPITALIER DE CASTELNAUDARY
19, Avenue MGR de Langle – 11400 CASTELNAUDARY**

DE 2 POSTES

**AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES
DE CLASSE NORMALE ECHELLE C1**

Au titre de 2022

Vu le Code de la fonction publique et en application du décret n° 2021-1825 du 24 décembre 2021 portant statut particulier du corps des accompagnants éducatifs et sociaux et du corps des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière (JO du 28 décembre 2021).

Fonctions assurées :

Les agents des services hospitaliers qualifiés sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux de soins et participent aux tâches permettant le confort des malades. Ils effectuent également les travaux que nécessitent la prophylaxie des maladies contagieuses et assurent, à ce titre, la désinfection des locaux, des vêtements et du matériel et concourent au maintien de l'hygiène hospitalière.

Conditions à remplir :

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;

N.B. : aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

Formalités à accomplir :

Le dossier de candidature établi en **4 exemplaires** doit comporter **obligatoirement** :

- Une lettre de motivation indiquant le grade de recrutement sur lequel postule le candidat **et le souhait du service d'affectation** ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude, ainsi que les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ;
- Une copie des diplômes ou titres éventuellement obtenus ;
- Une copie lisible recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

Date limite de candidature :

Au plus tard le **14 novembre 2022 inclus** (le cachet de la poste faisant foi) et **exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

Centre Hospitalier « Jean-Pierre CASSABEL »
Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales
Commission de Sélection – Agent des Services Hospitaliers Qualifiés
19, Avenue Monseigneur De Langle
11400 CASTELNAUDARY

Sélection des candidats sur dossier :

Une Commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique. La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- Soit, une convocation à un entretien avec la Commission
- Soit, une lettre leur signifiant que leur dossier n'a pu être retenu.

Calendrier des auditions :

Les auditions se dérouleront en **novembre/décembre 2022**.
(Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués pour l'audition)

Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :

A l'issue de l'audition, la Commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales
Centre Hospitalier de Castelnaudary – 11400 Castelnaudary
Agent des Services Hospitaliers Qualifiés - 2022

Recrutement (nomination et affectation) :

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin généraliste agréé, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par la Directrice des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Qualité, en qualité de stagiaires de la Fonction Publique Hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Le 9 septembre 2022,

La Directrice,



Virginie GOMEZ

Plo

Claire GARCIA
Directrice Adjointe



Castelnaudary, 9 septembre 2022

**DECISION N°2022- 11 D'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT CONCOURS
SUR TITRES
Infirmier en soins généraux et spécialisés**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2010-1139 du 29 septembre 2010, modifié, portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2021-1256 du 29 septembre 2021 revalorisant le déroulement de carrière des corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière.

DECIDE

ARTICLE 1:

Un recrutement sur concours sur titres en vue de la mise en stage est organisé au titre de l'année 2022 afin de pourvoir :

- 3 postes d'Infirmier(e)s en Soins Généraux et Spécialisés

ARTICLE 2 :

Ce concours est ouvert aux candidats qui réunissent les conditions générales d'accès à la Fonction Publique :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat membres de l'Espace économique européen autres que la France ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France,
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.
- Diplôme professionnel délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du corps concerné.
- Inscription à l'Ordre des Infirmier(e)s,

ARTICLE 3 :

Déroulement du recrutement :

- 1- Sélection des candidats après examen du dossier par une Commission de Sélection
- 2- Audition des candidats par la Commission de Sélection. Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués.

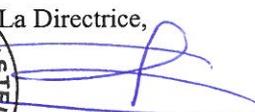
A l'issue des auditions, la Commission arrête, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste. En cas de renoncement d'un candidat, il est fait appel au premier candidat restant sur la liste. Si un ou plusieurs postes ne figurant pas initialement dans le nombre de postes ouverts au recrutement deviennent vacants, l'autorité investie du pouvoir de nomination peut faire appel aux candidats figurant sur la liste dans l'ordre de celle-ci. La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date d'ouverture du recrutement suivant.

ARTICLE 4 :

La Directrice est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 :

Un éventuel recours contre la présente décision devra être formé, par courrier ou par le site www.telerecours.fr auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Directrice peut être saisie d'un recours gracieux dans les mêmes délais.

La Directrice,

Virginie GOMEZ


Claire GARCIA
Directrice Adjointe

AVIS DE RECRUTEMENT CONCOURS SUR TITRES CH CASTELNAUDARY

DE 3 POSTES

D'INFIRMIER DIPLÔMÉ D'ÉTAT Au titre de 2022

Vu le Code général de la fonction publique et en application du décret n°2010-1139 du 29 septembre 2010, modifié, portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière et du décret n° 2021-1256 du 29 septembre 2021 revalorisant le déroulement de carrière des corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière.

Fonctions assurées :

L'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé.

Conditions à remplir :

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;

Formalités à accomplir :

Le dossier de candidature établi en **4 exemplaires** doit comporter **obligatoirement** :

- Une lettre de motivation indiquant le nom patronymique avec le grade de recrutement sur lequel postule le candidat et le **service de souhait d'affection** ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude, ainsi que les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ;
- Une copie des diplômes professionnel délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du corps concerné.
- Une copie lisible recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- Inscription à l'Ordre des Infirmier(e)s,
- Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) sera jointe au dossier par le service de la Direction des Ressources Humaines
- Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

Date limite de candidature :

Au plus tard le **14 novembre 2022** (le cachet de la poste faisant foi) et **exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

Centre Hospitalier « Jean-Pierre CASSABEL »
Direction des Ressources Humaines et
des Affaires Médicales
Commission de Sélection – IDE
19, Avenue Monseigneur De Langle
11400 CASTELNAUDARY

Sélection des candidats sur dossier :

Une Commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.
La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- Soit, une convocation à un entretien avec la Commission
- Soit, une lettre leur signifiant que leur dossier n'a pu être retenu.

Calendrier des auditions :

Les auditions se dérouleront en **novembre/décembre 2022**
(Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués pour l'audition)

Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales
Centre Hospitalier de Castelnaudary – 11400 Castelnaudary
Infirmier Diplômé d'Etat 2022

Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :

A l'issue de l'audition, la Commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.
La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

Recrutement (nomination et affectation) :

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin généraliste agréé, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés en qualité de stagiaires de la Fonction Publique Hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Le 9 septembre 2022,



La Directrice,

Virginie GOMEZ

P.G.

Claire GARCIA
Directrice Adjointe



Castelnaudary, le 9 septembre 2022

**DECISION N°2022-12 D'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT CONCOURS
SUR TITRE EN QUALITE DE STAGIAIRE
OUVRIER**

La Directrice du Centre Hospitalier de Castelnaudary,

- Vu le Code de la fonction publique ;
- Vu le décret n°2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statuts particuliers des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière ;
- Vu le décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière,

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Un recrutement sur concours sur titres en vue de la mise en stage est organisé au titre de l'année 2022 afin de pourvoir :

- 1 poste d'ouvrier

ARTICLE 2 :

Ce concours est ouvert aux candidats qui réunissent les conditions générales d'accès à la Fonction Publique :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat membres de l'Espace économique européen autres que la France ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France,

- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.
- Être titulaire d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification équivalente, soit d'une certification inscrite au RNCS.

ARTICLE 3 :

Déroulement du recrutement :

- 1- Sélection des candidats après examen du dossier par une Commission de Sélection
- 2- Audition des candidats par la Commission de Sélection. Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués.

A l'issue des auditions, la Commission arrête, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste. En cas de renoncement d'un candidat, il est fait appel au premier candidat restant sur la liste. Si un ou plusieurs postes ne figurant pas initialement dans le nombre de postes ouverts au recrutement deviennent vacants, l'autorité investie du pouvoir de nomination peut faire appel aux candidats figurant sur la liste dans l'ordre de celle-ci. La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date d'ouverture du recrutement suivant.

ARTICLE 4 :

La Directrice est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 :

Un éventuel recours contre la présente décision devra être formé, par courrier ou par le site www.telerecours.fr auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Directrice peut être saisie d'un recours gracieux dans les mêmes délais.

Directrice,

 Marie GOMEZ
 P/G
Claire GARCIA
 Directrice Adjointe

**AVIS DE RECRUTEMENT
CONCOURS SUR TITRES
Au CENTRE HOSPITALIER DE CASTELNAUDARY
19, Avenue MGR de Langle – 11400 CASTELNAUDARY**

DE 1 POSTE

**OUVRIER
Au titre de 2022**

Vu le Code général de la fonction publique et en application du décret n°2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statuts particuliers des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière.

Fonctions assurées :

Les ouvriers accomplissent des tâches techniques nécessitant une qualification professionnelle correspondant à un diplôme de niveau V ou équivalent.

Ils peuvent assurer la conduite de véhicules et/ou participer au dispositif de sécurité et d'incendie, assurer la conduite d'engins de traction et être chargés de toute mission entrant le champ de compétences des services logistiques.

Conditions à remplir :

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;

Formalités à accomplir :

Le dossier de candidature établi en **4 exemplaires** doit comporter **obligatoirement** :

- Une lettre de motivation indiquant le grade de recrutement sur lequel postule le candidat ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude, ainsi que les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ;
- Être titulaire d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification équivalente, soit d'une certification inscrite au RNCS.
- Une copie lisible recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

Date limite de candidature :

Au plus tard le **14 novembre 2022 inclus** (le cachet de la poste faisant foi) et **exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

Centre Hospitalier « Jean-Pierre CASSABEL »
Direction des Ressources Humaines,
Et des Affaires Médicales
Commission de Sélection – Ouvrier
19, Avenue Monseigneur De Langle
11400 CASTELNAUDARY

Sélection des candidats sur dossier :

Une Commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique. La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- Soit, une convocation à un entretien avec la Commission
- Soit, une lettre leur signifiant que leur dossier n'a pu être retenu.

Calendrier des auditions :

Les auditions se dérouleront en **novembre/décembre 2022**.
(Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués pour l'audition)

Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :

A l'issue de l'audition, la Commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

Recrutement (nomination et affectation) :

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin généraliste agréé, le candidat déclaré apte sera nommé et affecté en qualité de stagiaire de la Fonction Publique Hospitalière.

Le 9 septembre 2022,



La Directrice,

Virginie GOMEZ

Claire GARCIA
Directrice Adjointe

AVIS DE VACANCE CH CASTELNAUDARY

DE 3 POSTES

D'AIDE-SOIGNANT(E) Au titre de 2022

Vu le Code général de la fonction publique et en application du décret n° 2021-1257 du 29 septembre 2021 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture de la fonction publique hospitalière.

Fonctions assurées :

Les aides-soignants collaborent à la distribution des soins infirmiers dans les conditions définies à l'article R.4311-4 du Code de la santé publique. Ils peuvent en outre être chargés du service des personnes décédées, de l'accueil des familles en chambre mortuaire et de la préparation des activités sur le corps des personnes décédées.

Ils peuvent exercer la fonction d'assistant de soins en gérontologie après avoir suivi une formation spécifique.

Date limite de candidature :

Au plus tard le **14 novembre 2022 inclus** (le cachet de la poste faisant foi) et **exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

Centre Hospitalier « Jean-Pierre CASSABEL »
Direction des Ressources Humaines,
Et des Affaires Médicales
Commission de Sélection – Aide- soignante
19, Avenue Monseigneur De Langle
11400 CASTELNAUDARY

Le 9 septembre 2022,

La Directrice,

Virginie GOMEZ

Claire GARCIA
Directrice Adjointe

Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales
Centre Hospitalier de Castelnaudary - 11400 Castelnaudary
Aide-soignant 2022

AVIS DE VACANCE

Au CENTRE HOSPITALIER DE CASTELNAUDARY
19, Avenue MGR de Langle – 11400 CASTELNAUDARY

DE 2 POSTES

OUVRIER
Au titre de 2022

Vu le Code général de la fonction publique et en application du décret n°2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statuts particuliers des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière.

Fonctions assurées :

Les ouvriers accomplissent des tâches techniques nécessitant une qualification professionnelle correspondant à un diplôme de niveau V ou équivalent.

Ils peuvent assurer la conduite de véhicules et/ou participer au dispositif de sécurité et d'incendie, assurer la conduite d'engins de traction et être chargés de toute mission entrant le champ de compétences des services logistiques.

Date limite de candidature :

Au plus tard le **14 novembre 2022 inclus** (le cachet de la poste faisant foi) et **exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

Centre Hospitalier « Jean-Pierre CASSABEL »
Direction des Ressources Humaines,
Et des Affaires Médicales
Commission de Sélection – Ouvrier
19, Avenue Monseigneur De Langle
11400 CASTELNAUDARY

Le 9 septembre 2022.

La Directrice,



Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales **Claire GARCIA**
Centre Hospitalier de Castelnaudary – 11400 Castelnaudary Directrice Adjointe
Ouvrier - 2022

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL
SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS FONCIERS**

Le responsable du service départemental des impôts fonciers de l'Aude

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M.Rémi CONTE, M. Thibaut CHARTON inspecteurs des finances publiques , adjoints au responsable du service départemental des impôts fonciers de l'Aude, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BERNARDI Baptiste
LEZCANO Roselyne
BATAILLE Christine
PONS Gilles
CARRIQUI Franck
VOYER Sandrine
COTS Cyril

B) Dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

JORDAN Jean Philippe
DECHERY Christine

BARBAZA Laurent
MOKHTAR ZAZOU Miloud
AUBERT Fabienne
SIORAT Brigitte
GUIRAO Nathalie
CAMBE Nathalie

3°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

CONTE Rémi

CHARTON Thibaut

Article 3

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A Carcassonne, le 01,09,2022
Le responsable du service départemental des impôts
fonciers,

LOISEAU Pascale

Pascale LOISEAU
Inspectrice divisionnaire
des Finances Publiques

